



LE 1^{ER} JUIN 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Ladite séance est enregistrée et la vidéo sera disponible sur le site Internet de la Ville.

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement pour les fins de l'enregistrement.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9438-010620 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis mai 2020

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire mai 2020

9439-10620 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

9440-010620 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2000730 – 2000744	53 499,35 \$
Journal des chèques 2000745 – 2000747	16 661,03 \$
Journal des chèques 2000748 – 2000809	94 526,28 \$
Journal des chèques 2000810 – 2000831	67 373,31 \$
Journal des chèques 2000832 – 2000874	67 911,36 \$
Journal des chèques 2000875 – 2000878	83 766,58 \$
Journal des chèques 2000879 - 2000884	80 235,41 \$
Journal des chèques 2000885 – 2000900	220 648,35 \$

9441-010620 **AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PROJET PISCINE INTÉRIEURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la convention avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet piscine intérieure dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV.

9442-010620 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT (PAVILLON LE BOISCLAIR) POUR L'AJOUT D'UNE PISCINE INTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour l'agrandissement d'un bâtiment (Pavillon Le Boisclair) pour l'ajout d'une piscine intérieure;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'entériner, tel que soumis par la direction générale et les professionnels, les documents d'appel d'offres et l'estimé des coûts;
- b) d'entériner le processus d'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9443-010620 **COVID-19 – OUVERTURE DES BÂTIMENTS ET AUTRES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'ouverture de l'hôtel de ville et des autres services de la ville en date du 1^{er} juin, le tout dans le respect des consignes dictées par la santé publique.

9444-010620 **TRAVAUX HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser les travaux d'insonorisation à l'hôtel de Ville et de mandater Construction Citadelle pour la réalisation desdits travaux, le tout suivant l'offre de services datée du 31 janvier 2020 au montant de 6 400,00 \$ plus les taxes.

9445-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE II (107, RUE DE LA PIONNIÈRE)**

ATTENDU que Boivin construction a, aux noms des copropriétaires de la partie privative connue comme étant le lot 4 512 327, déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée faisant partie d'une copropriété dans la phase III du Faubourg de la Crête et que cette nouvelle construction aura comme numéro civique le 107, rue de la Pionnière;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style architectural de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-24 du CCU du 19 mai 2020.

9446-010620

PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – CHÂTEAU MONT STE-ANNE (500 BOUL. DU BEAU-PRÉ)

ATTENDU que Château Mont-Ste-Anne Inc. situé au 500, boulevard du Beau-Pré a déposé les plans pour une demande de permis pour la transformation extérieure de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU que les travaux projetés consistent à refaire la marquise, à ajouter des matériaux pour les revêtements extérieurs de type Trespa (composé de fibre de bois) ainsi que l'ajout de matériaux métalliques décoratifs et à peindre le béton afin d'harmoniser les couleurs pour l'ensemble de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 du chapitre 3, la demande de permis pour des travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement alors que les travaux proposés confèrent au bâtiment une identité propre et le choix des matériaux de finition extérieure et le choix des couleurs respectent l'objectif d'harmonisation de la conception architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de rénovation modifiant l'apparence extérieure de la façade principale de l'immeuble suivant les documents joints à la recommandation #20-25 du CCU du 19 mai 2020.

9447-010620

PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (50, RUE BOUSQUET)

ATTENDU que Construction et Rénovation Claude Martin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une unité résidentielle isolée comprise dans le projet intégré dont la partie privative est connue comme étant le lot 6 296 001 et qui sera désignée comme étant le 50, rue Bousquet;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement, alors que l'architecture proposée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti avec les bâtiments voisins ainsi que par rapport au secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #20-26 du CCU du 19 mai 2020.

Quant aux choix des couleurs des principaux matériaux de finition extérieure, il pourra se faire parmi les suivants : fibrociment couleur gris perle, écorce, étain ou cèdre; brique gris Newport, gris alpin, noir Rockland ou gris Scandian.

9448-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (54, RUE BOUSQUET)**

ATTENDU que Construction et Rénovation Claude Martin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une unité résidentielle isolée comprise dans le projet intégré dont la partie privative est connue comme étant le lot 6 296 000 et qui sera désignée comme étant le 54, rue Bousquet;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement, alors que l'architecture proposée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti avec les bâtiments voisins ainsi que par rapport au secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #20-27 du CCU du 19 mai 2020.

Quant aux choix des couleurs des principaux matériaux de finition extérieure, il pourra se faire parmi les suivants : fibrociment couleur gris perle, écorce, étain ou cèdre; brique gris Newport, gris alpin, noir Rockland ou gris Scandian.

9449-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (60, RUE BOUSQUET)**

ATTENDU que Construction et Rénovation Claude Martin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une unité résidentielle isolée comprise dans le projet intégré dont la partie privative est connue comme étant le lot 6 296 999 et qui sera désignée comme étant le 60, rue Bousquet;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement, alors que l'architecture proposée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti avec les bâtiments voisins ainsi que par rapport au secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #20-28 du CCU du 19 mai 2020.

Quant aux choix des couleurs des principaux matériaux de finition extérieure, il pourra se faire parmi les suivants : fibrociment couleur gris perle, écorce, étain ou cèdre; brique gris Newport, gris alpin, noir Rockland ou gris Scandian.

9450-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (64, RUE BOUSQUET)**

ATTENDU que Construction et Rénovation Claude Martin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une unité résidentielle isolée comprise dans le projet intégré dont la partie privative est connue comme étant le lot 6 296 998 et qui sera désignée comme étant le 64, rue Bousquet;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement, alors que l'architecture proposée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti avec les bâtiments voisins ainsi que par rapport au secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #20-29 du CCU du 19 mai 2020.

Quant aux choix des couleurs des principaux matériaux de finition extérieure, il pourra se faire parmi les suivants : fibrociment couleur gris perle, écorce, étain ou cèdre; brique gris Newport, gris alpin, noir Rockland ou gris Scandian.

9451-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (40, RUE BOUSQUET)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 40, rue Bousquet a déposé les documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-30 du CCU du 19 mai 2020.

9452-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (275, RUE DES PIGNONS)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 275, rue des Pignons a déposé les documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon, plus précisément par la fermeture partielle de l'abri d'auto contigu au bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux proposés par la fermeture partielle de l'abri d'auto pour en faire un espace de rangement, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction d'un cabanon intégré à l'abri d'auto contigu au bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-31 du CCU du 19 mai 2020.

9453-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (75, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 75, rue des Pignons ont déposé les documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-32 du CCU du 19 mai 2020.

9454-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (25, RUE DE L'ANSE)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 25, rue de l'Anse ont

déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les plans joints à la recommandation #20-33 du CCU du 19 mai 2020.

9455-010620 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (230, RUE DES COTEAUX)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 230, rue des Coteaux ont déposé des images pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-34 du CCU du 19 mai 2020.

9456-010620 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire	Montant avant taxes	Montant après taxes
Can Explore	49 704,00 \$	57 147,17 \$
Véolia	59 050,05 \$	67 892,79 \$
LCS	71 956,80 \$	82 732,33 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « CAN EXPLORE » au montant de 57 147,17 \$ incluant les taxes.

9457-010620 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES FATIMA EST, MOREL, ROLAND, DES CÈDRES, SAINT-GUSTAVE (NORD-SUD), SAINT-ANDRÉ (NORD-SUD), SAINT-GÉRARD (NORD), SAINTE-CROIX, CHEMIN DE LA RIVIÈRE, VITAL-ROY, VAN BRUYSEL, SAINT-ÉMILE ET TRAVAUX CONNEXES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour la réfection des infrastructures des rues Fatima Est, Morel, Roland, des Cèdres, Saint-Gustave (Nord-sud), Saint-André (Nord-Sud), Saint-Gérard (Nord), Sainte-Croix, Chemin de la rivière, Vital-Roy, Van Bruyssel, Saint-Émile et travaux connexes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale et les professionnels, les documents d'appel d'offres et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9458-010620 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES CHI-2021-2022 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU que la Ville de Beaupré a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Beaupré désire participer à cet achat regroupé pour se procurer : **Hypochlorite de sodium et PAX-XL6** dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beaupré confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au le 31 décembre 2022 et visant l'achat d'**Hypochlorite de sodium et PAX-XL6** nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE la Ville de Beaupré confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beaupré s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beaupré confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beaupré s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beaupré reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

9459-010620 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DES PROJETS PARTICULIERS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale 2020 pour les travaux des rues St-Benoit, La Salle, Val-des-Neiges, des Outardes et Dupont.

9460-010620 **COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité de reconnaissance des organismes :

Mme Michèle Abdelnour
M. Gilles Carrier

Mme Nancy Pelletier
Mme Marie Bourquard

9461-010620 **COMITÉ DE SÉLECTION DU PERSONNEL DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer M. Michel Beaumont sur le comité de sélection du personnel du service des loisirs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

9462-010620 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 47.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe